

Championnats de France par Equipes

Tennis-Fauteuil BNP Paribas

- Phase qualificative -

REGLEMENT

Nationale 1 – Nationale 2 – Nationale 3*

**Le règlement ci-après s'applique à la N3 à partir de sa phase interrégionale ; la phase qualificative se joue avec le règlement élaboré par les ligues et en accord avec les Règlements sportifs de la FFT.*

Mise à jour Septembre 2026

Principe

Les phases qualificatives des Championnats de France par Equipes Tennis-Fauteuil BNP Paribas sont ouvertes aux joueurs de tennis-fauteuil, licenciés dans un club de la FFT, titulaires d'une licence de l'année sportive en cours, selon l'article 257 des Règlements sportifs de la FFT.

a. Les Divisions

Les Championnats de France par Equipes sont constitués de 3 divisions :

- **Division Nationale 1** : La Nationale 1 est composée des 6 meilleures équipes à partir des poids d'équipes, arrêtés au mois de septembre (classement des 2 meilleurs joueurs de l'équipe). Ces 6 équipes sont directement qualifiées pour la phase finale afin de jouer le titre de Champion de France. Il n'y aura pas de descentes ni de montées à l'issue de la phase finale.
- **Division Nationale 2** : La Nationale 2 est composée des meilleures équipes (suivantes aux équipes de Nationale 1) à partir des poids d'équipes (classement des 2 meilleurs joueurs de l'équipe). Ces 6 équipes sont directement qualifiées pour la phase finale afin de jouer le titre de Champion de France. Il n'y aura pas de descentes ni de montées à l'issue de la phase finale.
- **Division Nationale 3** : La Nationale 3 est composée des équipes n'ayant pas été retenues en Nationale 1 et Nationale 2 à partir des poids d'équipes (classement des 2 meilleurs joueurs de l'équipe). Les phases qualificatives régionales se jouent avec le règlement élaboré par les ligues, qualifiant une équipe (ou 2 équipes) pour la phase interrégionale. La phase interrégionale est composée de 16 équipes réparties en 4 groupes régionalisés. Les 4 équipes vainqueurs des phases interrégionales de Nationale 3 sont qualifiées pour la phase finale. Il n'y aura pas de montées en Nationale 2 à l'issue de la phase qualificative.

Les équipes de N1 et N2 s'acquittent d'un droit d'engagement auprès de la FFT à l'inscription. Les équipes de N3 s'acquittent éventuellement d'un droit d'engagement auprès de leur ligue, selon décision de celle-ci.

NB : Lors de la phase finale, la constitution des tableaux sera effectuée en fonction du classement des 2 premiers joueurs de chaque équipe (poids de l'équipe) inscrits sur la composition de l'équipe, présents la veille pour la Nationale 1, Nationale 2, et Nationale 3.

Si le poids d'une ou plusieurs équipes en Nationale 2 est supérieur à celui d'une ou plusieurs équipes en Nationale 1, résultant de l'absence d'au moins un joueur au sein d'une ou plusieurs équipes admises en Nationale 1 en application de l'article 269 des Règlements Sportifs FFT, une nouvelle répartition des équipes entre la Nationale 1 et Nationale 2 sera effectuée, afin d'assurer la participation des 6 équipes avec le meilleur poids d'équipes en Nationale 1.

b. Les équipes

Etant donné le nombre d'équipes sur l'ensemble des Championnats, 2 équipes maximum par club sont autorisées pour l'ensemble du Championnat, toutes divisions incluses.

La ligue peut cependant accepter qu'il y ait des équipes n°3, ou plus, d'un club dans sa phase qualificative de Nationale 3 mais celles-ci ne pourront pas accéder à la phase interrégionale si elles venaient à remporter la phase de ligue ; ces équipes seraient alors remplacées par le finaliste de la phase régionale.

Composition des équipes :

- Le club transmet la liste de ses joueurs à la FFT, par ordre de classement, en renvoyant le formulaire FFT ; il est conseillé de mettre le maximum de joueurs du club, afin d'éviter tout problème de qualification le jour des rencontres.
- Pour l'ensemble des divisions : date de clôture des inscriptions auprès de la FFT le **mercredi 30 septembre**. Pour la Nationale 3 : la ligue transmet les résultats et le nom de l'équipe qualifiée à la FFT au plus tard le **lundi 14 décembre**, date de clôture des inscriptions (rencontres des phases régionales de ligue entre le 1^{er} octobre et le 13 décembre).
- Le club indique, au minimum, ses 2 meilleurs joueurs, pouvant être alignés simultanément sur une rencontre ;
- **Nouveauté : un seul joueur maximum avec un classement technique ne peut composer une équipe. Ainsi, il ne peut y avoir qu'un joueur avec classement technique sur la fiche d'inscription en septembre et un joueur avec classement technique lors de la phase finale.**
- Le classement à indiquer sur le formulaire est celui de début d'année sportive, c'est-à-dire du mois de septembre 2026 (publication le 21 septembre). Ce classement sert de référence en cas d'ajout de joueurs en cours de compétition ;
- Aucun joueur non inscrit sur la liste ne pourra prendre part à une rencontre de l'équipe, phase finale incluse, sauf si son classement est inférieur ou égal au classement du joueur n°2 selon le classement de référence (de septembre 2026) ;
- Ainsi, un joueur, régulièrement qualifié, dont les règles de participation sont respectées peut rejoindre la compétition au cours du championnat ; il devra être licencié au plus tard la veille de son match ;
- A classement égal, le club inscrit ses joueurs dans l'ordre qu'il souhaite ;
- Classement des joueuses et des Quads : le club doit indiquer l'équivalence de classement des joueuses et des Quads (cf. site FFT : <https://www.fft.fr/> / Nos sports / Paratennis / Règles et classement / Rubrique Classement Accès rapide) ;
- **Le jour des rencontres**, les joueurs jouent toujours dans l'ordre du dernier classement mensuel connu ; à classement égal, le capitaine choisira l'ordre de ses joueurs pour les rencontres ;
- Pour les joueurs étrangers : le club devra demander l'assimilation de classement du joueur si ce dernier n'en a pas, auprès du service Para Tennis paratennis@fft.fr avant d'envoyer le formulaire d'inscription, afin que le club puisse indiquer le bon ordre des joueurs ;
- Dans le cas d'un club engageant 2 équipes :
 - Les 2 meilleurs joueurs du club au classement de septembre sont automatiquement rattachés à l'équipe 1 et ne peuvent pas jouer pour l'équipe 2 ;
 - A classement égal le club décide de la répartition de ses joueurs dans les équipes 1 et 2 ;
 - Les joueurs de l'équipe 2 peuvent prendre part à 1 rencontre maximum de l'équipe 1.

c. Les joueurs

Pour participer aux Championnats de France par Equipes, les joueurs doivent être titulaires de la licence FFT du club pour lequel ils vont jouer (sauf entente de club, ci-dessous), pour l'année sportive en cours. Les joueurs devront présenter au juge-arbitre de leur rencontre leur licence et une pièce d'identité.

Les joueurs inscrits dans la composition initiale de l'équipe doivent être licenciés dans leur club au plus tard le jour de la date de clôture des inscriptions.

Pour participer à la phase interrégionale de Nationale 3 et à la phase finale des championnats, les joueurs des équipes qualifiées devront être classifiés par World Tennis ou la FFT (selon les règles actuelles de classification IPC/World Tennis). La procédure de classification est disponible sur le site internet de la FFT.

Joueurs n'ayant pas la nationalité française :

cf. [article 270 des Règlements sportifs](#)

d. Entente de clubs

Afin de palier un manque d'effectif, l'entente entre des clubs est autorisée afin de pouvoir constituer une équipe complète. Cette entente ne peut concerner au maximum que 2 joueurs isolés qui viendront rejoindre une équipe ou un joueur isolé. Les clubs qui procèdent à cette entente pour le championnat doivent être issus de la même ligue, sauf dérogation exceptionnelle. Le nom de l'équipe portera le nom du club ayant le plus de joueurs au sein de l'équipe ; à nombre égal de joueurs, l'équipe choisira sous quel nom de club elle souhaite s'inscrire.

e. Les rencontres : N3

Les équipes doivent être présentes, au complet, avant le début des rencontres, à l'heure de la convocation fixée par le Juge arbitre.

Chaque rencontre est composée de 2 simples et 1 double. Les parties se déroulent dans l'ordre suivant : simple 2, simple 1 puis double. Les joueurs de simple peuvent jouer en double.

Toutes les parties de simple sont disputées au meilleur des 3 manches avec application du jeu décisif dans toutes les manches (format 1).

Le format du double est le suivant (format 4) : 2 sets à 6 jeux, point décisif, super jeu décisif en 10 points en guise de 3^{ème} manche. Il se déroule au minimum 30 minutes après la fin des simples.

Tous les matchs sont disputés même si le score est acquis à l'issue des simples.

Si une équipe est incomplète au début d'une rencontre, elle est disqualifiée.

f. N3 : La Phase Interrégionale

Il y a 4 groupes interrégionaux en N3 ; chaque groupe est composé de 4 équipes qui se sont qualifiées à l'issue de leur phase régionale de ligue. Les ligues s'assurent de terminer leur phase régionale afin de pouvoir envoyer les formulaires d'inscription de leur équipe de N3 qualifiée, **au plus tard le lundi 14 décembre** sur le mail paratennis@fft.fr

Chaque ligue organisatrice d'un groupe interrégional organise sa phase sur un week-end, entre début janvier et le 7 mars au plus tard. Les informations sur les phases interrégionales seront indiquées dans le calendrier de la compétition sur le site <https://paratennis.fft.fr/> courant octobre.

Une phase Interrégionale se dispute sur un week-end, par élimination directe : demi-finales le samedi à 14h ; finale et rencontre de classement le dimanche à 9h (cf. le cahier des charges d'une phase Interrégionale) et est accueillie par l'une des ligues du groupe.

Dans la phase interrégionale, le Juge arbitre place les équipes dans le tableau en fonction de leur poids :

- Calcul du poids de l'équipe avec les 2 meilleurs joueurs présents régulièrement qualifiés : le poids est calculé avec le dernier classement mensuel connu, disponible sur le site FFT : [FFT | Paratennis : règles et classement](#) (Compétition / Para Tennis / Classement).

Ex. calcul du poids d'une équipe : les 2 meilleurs joueurs d'une équipe sont au rang n°24 pour le joueur N°1 et au rang n°52 pour le N°2 → le poids est de 24+52=76.

Attention, les dames et les quads ont des équivalences de classement. Le calcul devra donc se faire avec leur classement d'équivalence à retrouver sur le site [FFT | Paratennis : règles et classement](#).

Les rencontres du samedi voient jouer simultanément, selon les poids calculés : 1 vs 4 et 2 vs 3.

A égalité de poids, le Juge arbitre aura procédé à un tirage au sort.

La composition d'une équipe lors de la rencontre du samedi peut être différente de celle du dimanche mais une équipe ne pourra jamais se renforcer par rapport à la composition utilisée pour le calcul du poids de l'équipe.

A la fin de la phase Interrégionale, le Juge-arbitre envoie les feuilles de match à la FFT, dans les 48h suivant les rencontres et par mail à paratennis@fft.fr

Les 4 équipes vainqueurs de leur groupe interrégional sont qualifiées pour jouer la phase finale et disputer le titre de Champion de France de Nationale 3.

Les phases interrégionales de N3 se termineront au plus tard le 7 mars 2027.

Les phases finales des Championnats de France par Equipes 2027 se tiendront :

Du vendredi 9 au dimanche 11 avril 2027 à Marcq-en-Barœul.

g. Forfaits

Toutes divisions :

Toute équipe déclarant forfait doit en informer la FFT le plus tôt possible.

Si une équipe de Nationale 1 ou Nationale 2 déclare forfait avant le début de la phase finale, il sera procédé au repêchage de la meilleure équipe de la division inférieure (équipe ayant le meilleur poids d'équipes en septembre).

Pour la phase interrégionale de Nationale 3, en cas de retrait d'une équipe, une autre équipe appartenant à la même ligue que l'équipe défaillante pourra être qualifiée. L'équipe s'étant retirée pourra, selon le contexte, être autorisée à participer au championnat l'année suivante.

Pour la phase finale, si une équipe qualifiée en Nationale 3 déclare forfait avant le début de la phase finale, il sera procédé au repêchage de l'équipe ayant terminé 2e de la phase interrégionale, à laquelle l'équipe déclarant forfait a participé.

Toute équipe déclarant forfait pour une raison injustifiée lors de la phase interrégionale de Nationale 3 est passible d'une pénalité financière de 150 € prononcée par la commission compétente. Toute équipe qualifiée pour la phase finale déclarant forfait pour une raison injustifiée sera passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 400 €, correspondant aux frais engagés par le club d'accueil, et sera automatiquement reléguée en Nationale 3 l'année suivante.

La commission compétente se réserve la possibilité de ne pas appliquer cet article au vu des circonstances exceptionnelles justifiées par le club. L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre. Pour chaque match, le score pris en compte pour le calcul de la différence de manches et de jeux est de 6/0 6/0.

h. Juge arbitrage / Indemnités Ligue / Réclamations

La présence d'un Juge-arbitre par équipes (JAE) est **obligatoire pour toutes les rencontres.**

Le Président de la Commission Régionale Paratennis de la ligue doit, avec sa CRA, prévoir la désignation des JAE sur les rencontres accueillies par les clubs de sa ligue. Il doit donc connaître la date des rencontres de ses équipes lorsqu'elles accueillent. C'est le Juge arbitre de la rencontre qui envoie la feuille de match à la FFT sur le mail paratennis@fft.fr ainsi qu'au Président de la Commission Régionale Paratennis de la ligue.

Phase Interrégionale de N3 : un JAE2 minimum est désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage de la ligue d'accueil de la phase, en lien avec le référent Para Tennis de la ligue. La ligue organisatrice d'une phase interrégionale reçoit une subvention fédérale de 300 euros qui incluent les indemnités de Juge-arbitrage. Il est fortement conseillé de mettre des arbitres/superviseurs sur les rencontres.

Les éventuelles réclamations seront adressées par les équipes au Juge-Arbitre le jour de la rencontre et portées sur la feuille de match. Elles seront traitées par la Commission Fédérale compétente.

i. Indemnités des équipes

Virement effectué à l'issue des phases qualificatives, aucun justificatif de dépenses nécessaire.

Equipes de N3 / Phase Interrégionale : forfait km versé au club sur la base de : 4 joueurs x 0,10 € x Kms A/R + prime de séjour à l'équipe d'un montant de 152,50 euros. La prime de séjour n'est versée que si les équipes jouent l'ensemble des rencontres du week-end.

j. Attribution des points

Tous les joueur(se)s ayant participé à au moins 1 rencontre en simple pour leur club, marqueront des points pour leur classement individuel FFT Tennis-Fauteuil en fonction du résultat final de leur équipe. Les joueur(se)s qui n'auront participé à aucun match de simple (uniquement du double) durant la compétition ne se verront pas attribuer de points sur leur classement individuel.